

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2024

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 13/12/2024, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION	
OPÉRATION DE RÉAMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE LA PLACE HENRY DEUTSCH DE LA MEURTHE A ECQUEVILLY : APPROBATION DU PROGRAMME MODIFICATIF ET CONVENTION FINANCIÈRE DE FONDS DE CONCOURS	
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 13/12/2024	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Étaient présents : 104

AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DANFAKHA Papa-Waly, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAU COURT Philippe, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIPART Jean-Marie, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, TANGUY Jacques, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 25

AIT Eddie a donné pouvoir à ZAMMIT-POPESCU Cécile
BEGUIN Gérard a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse
BERMANN Clara a donné pouvoir à COGNET Raphaël
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia
BRUSSEAU Pascal a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan
DAMERGY Sami a donné pouvoir à DEBRAY-GYRARD Annie
DE PORTES Sophie a donné pouvoir à MOUTENOT Laurent
DELRIEU Christophe a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à HERVIEUX Edwige
DUMOULIN Cécile a donné pouvoir à PRIMAS Sophie
GODARD Carole a donné pouvoir à AUFRECHTER Fabien
GRIMAUD Lydie a donné pouvoir à CONTE Karine
KAUFFMANN Karine a donné pouvoir à DE LAURENS Benoît
KERIGNARD Sophie a donné pouvoir à VOILLOT Bérengère
KHARJA Latifa a donné pouvoir à LITTIERE Mickaël

KOENIG-FILISIKA Honorine a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert
KONKI Nicole a donné pouvoir à PERSIL Albert
MADEC Isabelle a donné pouvoir à ARENOU Catherine
PELATAN Gaëlle a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne
PLACET Evelyne a donné pouvoir à FONTAINE Franck
RIOU Hervé a donné pouvoir à GUILLAUME Cédric
SAINZ Luis a donné pouvoir à HAFID Karima
SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude
SMAANI Aline a donné pouvoir à DE JESUS-PEDRO Nelson
TELLIER Martine a donné pouvoir à GAULARD Didier

Absent(s) non représenté(s) : 7

CHARBIT Jean-Christophe, DAZELLE François, EL ASRI Sabah, ESCRIBANO-OBEJO Maria, HONORE Marc, LEBOUIC Michel, SOUSSI Elsa

Absent(s) non excusé(s) : 5

ANCELOT Serge, BENHACOUN Ari, DAUGE Patrick, OURS-PRISBIL Gérard, VOYER Jean-Michel

122 POUR :

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUNET Yvette, BRUSSEAU Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE

0 ABSTENTION

9 NE PREND PAS PART :

DAZELLE François, DEVEZE Fabienne, GARAY François, HONORE Marc, PELATAN Gaëlle, PHILIPPE Carole, RIPART Jean-Marie, SATHOUD Innocente-Félicité, WASTL Lionel

EXPOSÉ

Par délibération du 5 octobre 2023, le Bureau communautaire a approuvé le programme de l'opération de réaménagement de la place Henry Deutsch de la Meurthe à Ecquevilly, pour un montant prévisionnel de 590 333,70 €HT.

Le réaménagement de la place s'inscrit dans la poursuite des aménagements de voirie qualitatifs qui permettent de valoriser et d'organiser le centre-ville d'Ecquevilly. L'objectif à poursuivre est la mise en valeur du caractère fonctionnel, résidentiel et commercial du centre-ville en adéquation avec un patrimoine historique d'exception.

Les aménagements doivent permettre également de sécuriser les déplacements, de mettre en avant les meilleures dispositions possibles en faveur des circulations douces locales et de répondre aux besoins de stationnement des habitants et des utilisateurs des services administratifs du parc de la mairie.

Le périmètre du projet représente une surface d'environ 4 200 m².

Une attention particulière sera à porter sur la qualité des matériaux qui devront être en adéquation avec les aménagements récents qui ont été réalisés pour le parvis de l'église Saint-Martin.

Le projet a ainsi pour objectif de redonner une cohérence d'ensemble aux voiries englobant l'église Saint-Martin du XII^{ème} siècle et de mettre en valeur le patrimoine historique, dont l'axe majeur du parc de la mairie passant par le bâtiment renaissance de la « Porterie », monument datant du XVI^{ème} siècle attribué à Baptiste Androuet du Cerceau.

Une ambition est également portée en termes de développement durable, avec l'emploi de matériaux de qualité.

Ainsi, aux termes de l'avant-projet et à la suite de la réunion du comité de pilotage du 16 mai 2024, il convient de modifier le coût prévisionnel de l'opération en la portant à 696 227 €HT, soit 835 472,40 €TTC, répartis comme suit :

- Maîtrise d'œuvre : 53 939 €HT, soit 64 727 €TTC (y compris provisions pour aléas et révisions),
- Etudes d'investigation : 38 708 €HT, soit 46 450 €TTC (y compris provisions pour aléas et révisions),
- Travaux : 603 580 €HT, soit 724 296 €TTC (y compris provisions pour aléas et révisions ; financés en partie par le fond de concours communal de 20 580 € nets).

En effet, au regard des différents scénarios établis aux termes de l'avant-projet, la Communauté urbaine il est proposé d'augmenter le budget alloué à cette opération ; pour autant, un scénario maximaliste a été écarté.

Toutefois, la Commune, bien qu'ayant validé l'avant-projet, a formulé le souhait que soit mis en œuvre le scénario maximaliste, incluant la mise en valeur du revêtement de voirie en lien avec le bâtiment de la « Porterie ».

Ainsi, elle propose de verser un fonds de concours pour que soit intégré aux travaux, la réalisation d'un revêtement en pavés « Napoléon » pour le plateau piétonnier qui sera réalisé au carrefour des rues Suzanne Deutsch et de la place Henry Deutsch.

Le montant des prestations supplémentaires pour la réalisation dudit plateau piétonnier financé par la commune et objet de la présente convention de fonds de concours a été estimé par le maître d'œuvre à 20 580 €HT.

La convention fixe l'engagement des parties et les modalités de versement du fond de concours.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la modification du programme de l'opération de réaménagement de la place Henry Deutsch de la Meurthe à Ecquevilly
- de fixer le nouveau montant prévisionnel de l'opération à 696 227 €HT, soit 835 472,40 €TTC,
- d'approuver la convention financière de fonds de concours avec la commune d'Ecquevilly pour l'opération de réaménagement des espaces publics de la place Henry Deutsch de la Meurthe,
- d'autoriser le Président à signer la convention susmentionnée et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération,
- de dire que les crédits seront imputés :
 - au budget 2025 autorisation de programme crédits de paiement (APCP) n°011423, développement communal, aux chapitres 20 (immobilisation incorporelles) et 23 (immobilisation en cours), nature 2031 (frais d'études) et 2315 (installations, matériel et outillage techniques) pour un montant de 696 227 €HT, soit 835 472,40 €TTC,
 - au budget 2025 du chapitre 13 (subvention d'investissement) pour un montant de 20 580 € et en recettes au compte 13241 (Communes membres du GFP).

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5215-26,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

Vu la délibération du Bureau communautaire n°BC_2023-10-05_10 du 5 octobre 2023 portant approbation du programme de l'opération de réaménagement de la place Henry Deutsch de la Meurthe à Ecquevilly, pour un montant prévisionnel de 590 333,70 €HT,

VU le programme de l'opération modifié,

VU la convention financière de fonds de concours avec la commune d'Ecquevilly pour l'opération de réaménagement des espaces publics de la place Henry Deutsch de la Meurthe, annexée à la présente délibération,

VU l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission 4 - Vie quotidienne le 10 décembre 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la modification du programme de l'opération de réaménagement de la place Henry Deutsch de la Meurthe à Ecquevilly.

ARTICLE 2 : FIXE le nouveau montant prévisionnel de l'opération à 696 227 €HT (six cent quatre-vingt-seize mille deux cent vingt-sept euros hors taxe), soit 835 472,40 €TTC (huit cent trente-cinq mille quatre cent soixante-douze euros et quarante centimes toutes taxes comprises).

ARTICLE 3 : APPROUVE la convention financière de fonds de concours avec la commune d'Ecquevilly pour l'opération de réaménagement des espaces publics de la place Henry Deutsch de la Meurthe.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à signer la convention susmentionnée et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 5 : DIT que les crédits seront imputés :

- au budget 2025 autorisation de programme crédits de paiement (APCP) n°011423, développement communal, aux chapitres 20 (immobilisation incorporelles) et 23 (immobilisation en cours), nature 2031 (frais d'études) et 2315 (installations, matériel et outillage techniques) pour un montant de 696 227 €HT (six cent quatre-vingt-seize mille deux cent vingt-sept euros hors taxe), soit 835 472,40 €TTC (huit cent trente-cinq mille quatre cent soixante-douze euros et quarante centimes toutes taxes comprises).
- au budget 2025 du chapitre 13 (subvention d'investissement) pour un montant de 20 580 € (vingt mille cinq cent quatre-vingt euros) et en recettes au compte 13241 (Communes membres du GFP).

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : **24/12/2024**

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 23/12/2024

Exécutoire le : 24/12/2024

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 19 décembre 2024



ZAMMIT-POPESCU Cécile